



Compte-rendu analytique de la séance du Conseil municipal du lundi 16 septembre 2019

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, le lundi 16 septembre 2019, à 19h30, dans la Salle polyvalente de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis TISSERAND, Maire de Courtenay.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a :

- **adopté** le Compte-rendu analytique et le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 1^{er} juillet 2019.
- **adopté** la Décision Modificative n°1, par chapitre, du Budget ASSAINISSEMENT 2019, telle que proposée.
- **accepté** le montant des frais de scolarité qui sera facturé aux Communes de résidence, pour les enfants domiciliés Hors Commune, soit 268,69 €, et a **autorisé** Monsieur le Maire à appliquer ces frais à compter de la rentrée scolaire 2019-2020.
- **approuvé** l'augmentation des tarifs des repas pris par les enfants au Restaurant scolaire, à compter du 1^{er} janvier 2020, à raison de 2 % par rapport aux tarifs actuels, a **adopté** les nouveaux tarifs de la Restauration scolaire, applicables au 1^{er} janvier 2020, tels qu'ils ont été définis, et a **précisé** les modalités d'application des tarifs et de calcul du Quotient Familial.
- **accepté** l'acquisition, par la Commune, au prix de 53 973,70 € HT, pour une superficie totale de 107 094 m², des parcelles en portage par l'EPFLI Foncier Cœur de France, a **autorisé** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'acquisition correspondant et tous actes nécessaires à la réalisation de cette opération, a **autorisé** le paiement à l'EPFLI des frais non intégrés au prix ci-dessus arrêté, sur production d'une facture, et a **pris acte** que les crédits nécessaires à la régularisation de cette opération (en capital, frais divers dont frais d'actes et refacturations de l'EPFLI le cas échéant) sont inscrits au budget.
- **demandé** au gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité, et a **demandé** en conséquence que la Trésorerie de COURTENAY soit maintenue, pérennisée et renforcée afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions.
- **pris acte** du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets transmis par la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne.
- **approuvé** le transfert de la compétence « Financement du Syndicat pour la gestion de la fourrière animale des Communes et Communautés du Loiret et substitution des Communes membres en termes de représentation au Comité Syndical » au profit de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO), a **validé** le projet de modifications des statuts de la 3CBO, a **pris acte** que l'adoption de cette compétence nouvelle impliquera son financement par la 3CBO en lieu et place des

Communes membres, a **pris acte** qu'une délibération à venir de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) modifiera en conséquence l'attribution de compensation concernant la Commune de Courtenay, et a **autorisé** Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **décidé** de créer un poste de Technicien principal 2^{ème} classe, à temps complet, à effet du 1^{er} décembre 2019, a **décidé** de prévoir la rémunération correspondant au cadre d'emplois concerné et le déroulement de carrière de l'agent recruté, a **précisé** que les crédits sont inscrits au chapitre 12 du budget de la Commune, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette création.
- **décidé** de créer un poste d'Adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2019, dans les conditions de rémunérations telles qu'elles ont été définies, a **précisé** que les crédits sont inscrits au chapitre 12 du budget de la Commune, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.
- **désigné** Monsieur Michaël SAUVEGRAIN, domicilié à la Binetterie - 45320 COURTENAY, comme nouveau membre de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Courtenay, en remplacement de Monsieur Samuel BOUCHER et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
- **déclaré**, par son vote, l'intention de créer un Centre Communal de Santé (CCS), a **autorisé** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches conduisant à la mise en place de ce Centre Communal de Santé, notamment par la présentation d'un projet complet de création, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires.

Informations du Maire et questions diverses.

Fait à Courtenay, le 17 septembre 2019



Le Maire,

Francis TISSERAND